

Les produits de bois traité Goodfellow ProNature sont traités sous pression avec les composés quaternaires alcalins de cuivre. Les principaux ingrédients actifs sont le cuivre et des composés quaternaires. Le cuivre est reconnu depuis longtemps comme un agent de préservation du bois efficace. Le cuivre et les composés quaternaires assurent ensemble une protection à long terme et à large spectre pour le bois apparent, dans les applications extérieures.

Agent de préservation	Composés quaternaires alcalins de cuivre	
Marque de commerce	Bois traité Goodfellow ProNature	
Composition chimique – Fonction	Cuivre – contre la carie fongique et les termites Quat – co-biocide organique contre les champignons résistant au cuivre	
Application / Produit	Classe d'emploi	Rétention*
Applications au-dessus du sol		
• Planches de clôture	CE3.2A	0.125 lb/pi ³
• Éléments de terrasses et de rampes	CE3.2B	0.125 lb/pi ³
• Solives et poutres	CE3.2C	0.25 lb/pi ³
• Revêtement extérieur	CE3.2	0.25 lb/pi ³
En contact avec le sol / l'eau douce		
• Poteaux de terrasse/clôture, éléments de bois d'oeuvre d'aménagements paysagés	CE4.1D	0.40 lb/pi ³
• Revêtement extérieur	CE4.1	0.40 lb/pi ³
Couleur	Vert	
Produits ajoutés	Peut contenir agent anti-moisissure	

Coupes de bout / coupes sur le chantier

Pour le bois traité sous pression utilisé pour les aménagements **en contact avec le sol**, deux applications au pinceau d'un agent de préservation pour coupes de bout à base de naphthénate de cuivre sont requises, au moment de la construction, sur tous les traits de scie, les trous de perçage et autres coupes réalisées au chantier.

Pour le bois traité sous pression utilisé dans les applications **au-dessus du niveau du sol**, comme les planches de terrasses, les garde-corps, les dessus de poteaux ou les planches de clôtures, un agent de préservation du bois pour coupes de bout ou le produit Cut-N-Seal^{MD} de Timber Specialties devrait être appliqué au moment de la construction, sur tous les traits de scie, les trous de perçage et autres coupes réalisées au chantier.

Suivre les directives du fabricant pour obtenir une application appropriée.

Les attaches et les ferrures

Utiliser des attaches résistantes à la corrosion – Les produits de bois traité Goodfellow ProNature sont conçus pour offrir une performance à long terme dans les applications à l'extérieur, et, par conséquent, requièrent l'emploi de clous, de vis et de ferrures de haute qualité et qui résistent à la corrosion. Utilisez des attaches et des ferrures galvanisées à chaud (conformes aux normes ASTM suivantes : ASTM-A153, pour les attaches galvanisées à chaud, et ASTM-A653, Coating Designation G-185 for hot-dip connectors and sheet products) ou en acier inoxydable, ou d'autres attaches et ferrures suivant les recommandations de leurs fabricants. Il n'est pas recommandé de mettre en contact direct avec des produits en aluminium un produit de bois traité Goodfellow ProNature.

Pour obtenir plus d'information à ce sujet, demandez notre feuille de Renseignements sur les attaches et les ferrures pour le bois traité Goodfellow ProNature.

Précautions lors de la manutention

Portez un masque anti-poussière, des lunettes protectrices et gants pour couper, poncer ou travailler avec le bois. Une certaine quantité d'agents de préservation peut migrer du bois traité jusqu'au sol, à l'eau environnant ou d'autres surfaces. Il peut aussi se déloger de la surface du bois traité au contact avec la peau. Lavez à fond toute partie dénudée de la peau qui y a été exposée. Avant de porter de nouveau vos vêtements de travail, lavez-les séparément de toute lessive courante.

Finition

Appliquer un fini hydrofuge ou une teinture de haute qualité dès que le bois est sec au toucher.

Maintenance

Nettoyer la saleté et les débris de la surface du bois, au besoin. Appliquer un hydrofugeant ou une teinture de haute qualité pour maintenir l'apparence de la surface du bois.

Élimination

Après les travaux de construction, tous les débris de construction et toute la sciure de bois devraient être éliminés.

Ne brûlez pas le bois traité.

Projets résidentiels – collecte de déchets ou enfouissement.

Projets commerciaux – conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux